COMPTE-RENDU

CONSEIL DE PROMOTION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES 5 décembre 2016 à CLERMONT

FO DGFiP

9 DÉCEMBRE 2016

Les représentants **F.O.-DGFiP** ont rappelé en liminaire le contexte social difficile. La Direction Générale vient d'annoncer 1800 suppressions de postes pour 2017. Ce nouveau recul des effectifs confirme nos craintes d'abandon de certaines missions et de mobilités forcées.

Le dialogue social est donc fortement dégradé par des attaques incessantes contre les agents et leurs intérêts. Le conseil de promotion ne fait pas exception à la règle puisque sa durée vient d'être amputée de moitié, une pauvre demi-journée pour écouter les doléances des serfs de la DGFIP.

La CGT après avoir lu un communiqué, a décidé de quitter la séance.

Ces 3h30 se sont révélées bien insuffisantes puisque le conseil s'est terminé à 18h45 pour cause d'alarme sans que les élus aient pu aborder des sujets importants pour les stagiaires, notament :

- Bilan de la formation précédente
- Début de la formation au 1er septembre
- Indemnités de stage insuffisantes pour couvrir les frais de formation (notamment double-résidence)
- Présentation des mutations en amphi avant la note définitive
- Problèmes de salubrité et de sécurité des logements (Noisy et Lyon)
- Chiffres de répartition dans les dominantes

F.O.-DGFiP a également rappelé ses revendications en matière de formation initiale :

- Début de la formation au 1er septembre
- Remboursement de l'intégralité des frais engagés durant la formation
- Libre choix du lieu de stage
- Maintient d'une scolarité en deux parties ; la carrière permettant d'acquérir la connaissance des missions DGFIP, tandis que la dominante, plus technique, doit préparer au premier emploi.

Pour en revenir aux débats les élus ont fait part du ressenti des stagiaires sur une formation vue comme trop théorique, trop déconnectée de la réalité des services où le manque d'accès aux applications est criant.

Les réponses du directeur nous ont laissé perplexe …

UNE FORMATION EXCESSIVEMENT THÉORIQUE

Nous apprenons que la philosophie de l'ENFIP est d'apprendre à apprendre, ce qui, à notre sens, manque de concret pour une formation professionnelle.

Mais rassurons nous la direction est consciente que les cours sont trop académiques.

Le directeur est très sensible aux temps de respiration et d'assimilation, mais sans apporter de réelle réponse quand à la densité des cours.

Les élus sont conscients qu'il faut donner les fondamentaux aux stagiaires pour qu'ils puissent appréhender la diversité des métiers de la DGFiP.

Néanmoins certains cours sont déséquilibrés et rendent plus compliqué l'apprentissage de certains notions, en IR ou GPE par exemple.

Les élus demandent que ces modules soient revus.

DES ÉVALUATIONS SOURCE DE STRESS

Concernant les évaluations, les stagiaires les vivent mal et éprouvent un grand stress. Selon le directeur, l'évaluation des acquis est un passage obligé mais pas une finalité. Il serait bon de rassurer les stagiaires.

De façon concrète, pendant les épreuves il n'est pas pratique de devoir sans cesse tourner les pages entre les questions et la plage réservée à la réponse.

F.O.-DGFiP insiste pour avoir à l'avenir, des livrets séparés. En réponse le directeur est d'accord sur le principe et va procéder à l'analyse de la faisabilité.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SOUFFRANCE

Par ailleurs, **F.O.-DGFiP** s'inquiète du suivi des stagiaires en souffrance et demande aux équipes d'être vigilantes . Le directeur nous assure que l'objectif est que 100 % des contrôleurs stagiaires réussissent cette formation théorique et que pour cela des soutiens individualisés ont été mis en place.

Ces soutiens posent d'ailleurs question. Nous saluons l'effort fait par Noisy pour ne plus limiter le nombre d'inscrits et la prochaine mise en ligne de ces séances. En effet l'évaluation et le soutien ne doivent pas être liés, certains stagiaires éprouvent le besoin de se rassurer en y assistant.

Ces sujets sont évoqués de manière récurrente au conseil de promotion; pour autant la session de formation des contrôleurs stagiaires 2016-2017 connait son lot de nouveautés et ce dès la première semaine : choix des lieux de stage précoce et e-formations.

LIEUX DE STAGE : UN CHOIX SOUS CONTRAINTES

Les représentants des stagiaires réclamaient depuis de nombreuses années de connaître leur lieu de stage d'application au plus tôt afin d'anticiper au mieux leur hébergement.

Sur le principe, nous ne pouvons donc qu'approuver le changement survenu cette année, qui prévoit de connaître le lieu de stage d'application en même que le lieu de stage de découverte. En revanche, le délai accordé aux stagiaires pour faire leurs vœux était trop court.

Par ailleurs **F.O.-DGFiP** refuse qu'on impose aux stagiaires un lieu de stage unique.

En effet, de nombreuses personnes avec charge de famille ne disposent pas de choix réel compte

tenu de leur contraintes. Si elles peuvent se déplacer pour une semaine, la situation est différente pour le stage pratique de quatre mois.

Le directeur défend ce nouveau mode de choix du stage qui permettrait d'améliorer la qualité des stages. C'est plus simple pour les responsables départementaux de formation professionnelle, et c'est un argument pour les pousser à accueillir des stagiaires en stage de découverte.

Malgré l'insistance de **F.O.-DGFiP**, l'ENFiP ne s'engage pas sur le délai de connaissance de la RAN du stage d'application, évoquant le délai vague de « au moins un mois ». La situation sera stabilisée au plus tôt...

NE PLUS PAYER POUR SE FORMER

Nous revendiquons toujours une indemnisation complète des frais engagés à l'occasion des stages.

E-FORMATION OÙ EST LE PROGRÈS ?

Autre nouveauté de l'année, l'apparition des e-formations n'est clairement pas positive.

Le directeur affirme que la e-formation n'a pas pour but une économie budgétaire ou de supprimer des emplois, mais qu'il s'agit d'un outil pédagogique parmi d'autres, un outil complémentaire assumé qui propose de l'inter activité.

Le but serait d'utiliser la pédagogie inversée (que les stagiaires aient des notions avant le cours) et de revenir dessus en reformulation.

Pour **F.O.-DGFiP** ces formations posent des problèmes techniques (connexion, bugs).

Elles ne permettent pas de poser les questions à l'instant T, de prendre des notes et elles ne sont pas adaptées à une utilisation comme séance de présentation comme cela a été le cas en Gestion Publique Locale.

F.O.-DGFiP note qu'il n'y a pas de support et encore moins d'interactivité. Les stagiaires ont l'impression d'être encore plus passif devant un écran qu'en présentiel : pas de réponse.

De plus, la durée annoncée pour les modules ne correspondait pas à la durée réellement nécessaire pour les suivre et le support papier n'a pas systématiquement été fourni.

Les e-formations peuvent toutefois être adaptées à certains publics ou pour approfondir brièvement des notions déjà connues.

Le conseil de promotion s'est terminé à 18h45 en raison de l'alarme qui se déclenche à 19h15 à Clermont-Ferrand.

Vos représentants F.O.-DGFiP

Sophie FORTUNÉ et Patricia PIRON :
Élues de la promotion 2016-2017

Expert : Christophe GIULIANI
(représentant des contrôleurs stagiaires 2015-2016)

RETROUVEZ LES INFORMATIONS

SUR LE SITE DES STAGIAIRES

http://www.fo-dgfip-sd.fr/ABC/

VOS CONTACTS

RESPONSABLES CATEGORIES B ET C
ENFIP NOISY

Mme Corinne ANGLADE
Tél.: 01-47-70-54-35
Mèl : corinne.anglade@fo-dgfip.fr

M Philippe CINQ
Tél.: 01-47-70-52-01
Mèl : philippe.cinq@fo-dgfip.fr

ENFIP LYON

M Jean-Luc PELLETIER
Tél.: 04-72-40-77-12
Mèl : jean-luc.pelletier@dgfip.finances.gouv.fr

ENFIP CLERMONT

Jacinthe GUILLOT : 07.78.19.39.45
jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr

Pascaline KERHOAS
Tél.: 04-72-40-77-12
Mèl : pascaline.kerhoas@dgfip.finances.gouv.fr

RESPONSABLE
FORMATION PROFESSIONNELLE

M Olivier BRUNELLE
Tél.: 01-47-70-54-36
Mèl : olivier.brunelle@fo-dgfip.fr

RETROUVEZ FO DGFiP

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

https://www.facebook.com/fodgfip **@fodgfip**

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ---------- **PRÉNOM** : ----------

N° DGI ou N° AGORA : ---------- **ADRESSE MÈL :** ----------

GRADE : ---------- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : --------- %

AFFECTATION : ----------
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- **le** ----------
(signature)

è **66 %** ***de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu***